



Question bancaire sur la désolidarisation

Par **miton**, le **21/03/2014** à **13:20**

bonjour,

Mon conjoint et moi nous nous séparons. Il est parti du domicile depuis le 29 janvier 2014

Nous avons acheté une maison il y a 7 mois et aujourd'hui je veux essayer de la garder.

Je vais demander une désolidarisation de Mr de l'emprunt.

Est-ce que Mr pourra réemprunter pour un achat immobilier dans l'avenir ?

Est-ce que l'on se désolidarise d'un emprunt AU BOUT DE 7 mois d'achat sur 25 ans sachant que nous payons que les intérêts pour l'instant .

MERCI

Par **domat**, le **21/03/2014** à **14:10**

bjr,

rien n'oblige la banque à accepter votre désolidarisation car si elle accepte, elle perd une garantie.

Bien entendu la banque vérifiera certainement si vos revenus personnels vous permettent de rembourser les mensualités prévues.

Tant que l'organisme de crédit reçoit les mensualités prévues, aucune raison de vous ficher.

Vous parlez de conjoint, cela signifie que vous êtes mariés, est-ce le cas ?

cdt

Par **miton**, le **21/03/2014** à **14:16**

non nous sommes pas mariés .

Mais on m'a dit que la banque sera méfiante car vu que Mr revendait ses parts au bout de 8 mois que la banque pourra être réticente de lui refaire un crédit immobilier à l'avenir .